



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29**
Présents : **20**
Excusés : **2**
Pouvoirs : **7**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt septembre deux mil vingt-quatre.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Madame Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Magali BARBEAU

Absents :

Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

DCM N°2024-75 : Personnel – Modification du tableau des effectifs - Création de deux emplois à temps complet

Rapporteur : Vincent GOYET

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le rapporteur rappelle que lors du conseil municipal du 24 juin 2024 le tableau des effectifs avait été modifié afin de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de pourvoir au recrutement d'un agent au sein des services techniques.

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à l'inscription de deux agents sur la liste d'aptitude au titre de l'examen professionnel.

Le rapporteur propose la création de deux emplois de d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (IB 368/486) suite à l'inscription de deux agents sur la liste d'aptitude au titre de l'examen professionnel au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la création de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

Le conseil municipal, à l'Unanimité,

DECIDE de créer deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (IB 368/486) à temps complet.

ADOpte la modification du tableau des effectifs de la Commune.

PRECISE que les postes créés seront déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

INFORME les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2024 une fois que les arrêtés de nomination auront été pris.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

